

Objectifs généraux

Elle a été créée pour desservir les communes de Mouret, Pruines, Muret le Château et Villecomtal il y a 31 ans. Elle est gérée comme association loi 1901 par une douzaine de bénévoles. Leur mission consiste à animer l'équipe, à recruter du personnel pour répondre à la demande d'aide, à rencontrer les personnes ou les familles qui en font la demande pour évaluer les besoins, instruire les dossiers de sollicitation de subventions, gérer les budgets, faire un lien auprès des élus des communes.

Quelques chiffres :

A titre d'information, pour 2014, l'ADMR de l'Aveyron est animée par 707 bénévoles repartis dans 53 associations, ce qui représente 1569 salariés et 2664 personnes aidées. Sur la même période, l'ADMR de Mouret, Pruines, Muret le Château et Villecomtal gère 12 emplois en CDI venant en aide à 78 villageois pour 11349 heures de travail. Ce qui fait de l'association l'un des principaux employeurs sur le secteur en maintenant de jeunes familles, participant ainsi à la vie économique, sociale, scolaire, associative, ...

A qui s'adresse l'ADMR ?

L'objectif du réseau ADMR vise tout public afin d'offrir des services de maintien à domicile. Certes, ce sont souvent des personnes âgées qui sollicitent ce genre d'aide ponctuelle ou de longue durée. Pourtant l'ADMR peut apporter une aide à tout membre de vos familles momentanément handicapés, à des vacanciers qui séjournent temporairement et ont besoin d'un coup de main ponctuel, donner un appui ponctuel au jardinage, monter un meuble, ...

Les services :

Les principaux services assurés sont à l'articulation entre l'aide et les soins, à l'interface du médico-social et du sanitaire :

- * pour le maintien à domicile des personnes fragilisées ;
- * pour la prise en charge de la dépendance, afin d'aider matériellement et moralement, à domicile, à tous les moments de son existence, toute famille ou personne habitant nos communes ;
- * pour le portage de repas par l'intermédiaire de l'association de Saint Cyprien sur Dourdou (téléphone n° 05 65 67 40 37) ;
- * quelques services sont rendus auprès de personnes qui ont besoin d'une aide ponctuelle sans être nécessairement âgées, ce que l'on oublie trop souvent, par exemple pour faire le ménage de leur résidence secondaire avant leur arrivée pour les congés, pour entretenir les abords des résidences, faire les vitres.

Etat d'esprit de l'ADMR

En toute situation, la démarche des bénévoles à l'ADMR reste soucieuse de créer un lien social de façon à maintenir une forte solidarité collective dans nos villages ruraux. Au sein de

l'association, l'excellente dynamique repose sur la complémentarité entre bénévoles et salariées. Ce qui suppose une étroite coordination nécessaire pour faire face aux aléas de la vie, aux demandes de dernière minute, aux annulations de services, ...

Des animations :

Afin de diversifier les loisirs des bénéficiaires et créer des liens sociaux, un après-midi récréatif est proposé au printemps pour rompre l'isolement, la solitude et privilégier un moment d'échange et de convivialité. Cette année, il a eu lieu le samedi 28 mai à la salle des fêtes de Villecomtal avec le groupe « Per Dansar » de Sébazac. Le 26 août en soirée, il sera proposé une quinzaine afin de créer une animation lors de la fête locale de Villecomtal et compléter les ressources.

Des perspectives :

Tout cet engagement repose sur le dynamisme et le dévouement, qualités fondamentales de l'association, dans l'intérêt général. La diversification des activités serait souhaitable pour permettre d'accroître les services et recruter d'autres personnels. Sans prendre la place d'activités artisanales, des besoins restent sans solution tels de petits travaux domestiques, des travaux qui ne sont pas, ou plus, dans les compétences des personnes en raison de l'âge, suite à un accident, ... travaux que l'ADMR n'assure pas faute de sollicitations, et donc sans embauche de personnel correspondant. Ceci reste une perspective que les municipalités pourraient aider à lancer, à la fois pour répondre à des besoins de certains habitants et pour créer un emploi à temps partiel dans un premier temps, pour une personne qui hésite à monter sa propre entreprise.

Où trouver l'ADMR ?

Depuis maintenant 4 ans, l'association ADMR de Villecomtal occupe un local à la maison de la santé à Cabassar. Le bureau est ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 à 17 heures et le mercredi de 9 à 11 heures. Durant les périodes de fermeture, les messages sont enregistrés au 05 65 48 54 48.

Assemblée générale 2016

L'assemblée générale annuelle aura lieu le samedi 02 Juillet à 14h30 à la salle des fêtes de Villecomtal. Toute personne aidée, adhérents, sympathisants, élus locaux, sont attendus nombreux pour marquer leur soutien à l'ADMR.

Pour ceux qui auraient envie de servir dans un cadre convivial, porteur de vie sociale en maintenant des personnes âgées chez elles, en employant des jeunes au service des villages, l'association locale vous invite à vous joindre à elle pour connaître les activités, et, pour les plus motivés, rejoindre les rangs des bénévoles.

Michel CATUSSE



Le mot du Maire

Avec bien du retard, l'été est là, et avec lui ce nouveau bulletin qui reste un des

Pour modifier le zonage d'assainissement et procéder à l'aliénation de chemins ruraux, nous aurons besoin de lancer deux enquêtes publiques dans le courant de l'été, la population sera largement informée en temps voulu.



La mobilisations de fidèles bénévoles assure l'entretien et l'évolutions de la promenade Vinh Luu

meilleurs moyens d'information. J'en profite pour évoquer d'autres projets que ceux que vous allez découvrir. Notre communauté de communes doit s'étendre très probablement avec Entraygues et Bozouls. Ce plus vaste territoire sera donc plus contraignant à gérer, il nous permettra néanmoins de faire aboutir des projets d'une autre nature.

Il reste le large programme proposé par les associations, calendrier sportif, culturel ou festif. Tous œuvrent à la vitalité du village et pour l'amélioration de notre quotidien.

Jean-François Pradalier

Projet de réalisation d'une fresque murale

Dans le cadre de sa réorientation professionnelle, Jean-Luc Molinier, habitant de Villecomtal, est venu proposer au conseil municipal du 16 juin 2016 la réalisation d'une fresque pour le village. Nous nous réjouissons de la richesse artistique présente sur Villecomtal et nous avons répondu

favorablement à cette proposition. La salle des associations est le premier lieu choisi pour recevoir la création de Jean-Luc. Des représentants de la municipalité ont déjà convenu avec lui de l'emplacement exact et du thème de cette première réalisation.

Aire de camping-car

L'aire de camping-car de Villecomtal, située sur l'ancien camping « du vert dourdou » est toujours considérée au sens de la réglementation comme un camping. A ce titre, elle est soumise à un cahier de prescriptions inhérentes à sa situation en zone inondable. Ce dernier a été approuvé en commission de sécurité le 11 mai dernier. Si l'avis de cette instance a été unanimement favorable au maintien de son ouverture (du premier mars au 30 octobre), l'obligation d'information des usagers nous a conduit à installer à l'entrée de l'aire un panneau d'information sur le risque d'inondation et les conduites à tenir en cas de crue venant compléter le dispositif d'alerte commun au centre de secours et du panneautage d'évacuation, les camping-caristes peuvent venir sereins séjourner dans notre commune.

Lot Dourdou, a été réalisé sur une quarantaine de mètres en rive droite du Dourdou, en amont du bloc sanitaire de l'ancien camping. Cette technique végétale permet, en disposant des fagots tressés en pied de berge et en bouturant le talus reconstitué, d'éviter l'érosion des bords de rivière. Ce chantier collaboratif auquel ont participé nos employés communaux, le technicien du SIAH du Dourdou mais aussi l'équipe de la cellule opérationnelle rivière de Rodez Agglomération est une réussite. Ce dispositif a très bien résisté aux crues de fin mai.



pendant le chantier de fascinage de la berge



chantier achevé

post crue



Ce panneau et le cahier de prescriptions complètent le plan de prévention des risques inondation approuvé le 27 octobre 2014 ainsi que le plan communal de sauvegarde en résultant.

A noter qu'un chantier de fascinage, cité en exemple lors du dernier conseil du Syndicat Mixte

ANIMATIONS ESTIVALES

Concours de pétanque en doublette ouvert à tous
14h30 au foirail les 03, 09, 23, 31 juillet
et les 06, 15, 20, 27 août

Mercredi 13 juillet, festivités du 14 juillet :
retraite aux flambeaux à 21h30, feu d'artifice à 22h30
bal à la salle des fêtes organisé par l'Amicale des Sapeurs
Pompiers à 21h

Du vendredi 15 juillet au dimanche 17 juillet : rallye du
Dourdou organisé par le Moto Club

Du vendredi 29 juillet au mardi 2 août : stage de violon, -
tous niveaux et tous âges à partir de 7 ans, proposé par
Natacha Catusse, diplômée de la Haute Ecole de Genève

Mardi 2 août : mini concert de fin de stage à la salle des
associations

Mercredi 10 août : spectacle dans le cadre du festival
folklorique international du Rouergue organisé par
les Rascalous :
Groupe canadien « Les Pieds Lésés » de Laval
20h30 salles des fêtes

Dimanche 14 août : organisé par le Comité des Fêtes, rue à

Tire l'Aligot, repas en plein air avec animation musicale, à
partir de 20h rue de l'Horloge, repli à la salle des fêtes en cas
de mauvais temps

Fêtes de la Saint Barthelemy :
Vendredi 26 août : 20h30 quine de l'ADMR à la salle des fêtes

Samedi 27 août : 14h Concours de pétanque ouvert à tous
19h Apéro concert suivi de la soirée moules frites avec
animation Duo Lomelindi

Dimanche 28 août toute la journée : vide-grenier rue Droite
8h petit déjeuner : tripous, soupe au fromage, tête de veau,
charcuterie
11h à 21h animation bandas avec l'Harmonie de Marcillac
15h : jeux enfants au foirail
19h : apéro gourmand

Marché de pays : les mercredis matin
à compter du 13 juillet jusqu'au 24 août inclus.

Ouverture de l'Espace des Enfarinés, place de la Mairie,
pendant les mois de juillet et août .

Médiathèque : le bilan 2015

En 2015 la médiathèque c'est :

- * 80 adhérents hors scolaires
- * 957 documents mis à disposition dont 881 livres ; le reste se répartissant en CD, livres CD, et DVD.
- * 31 ouvrages achetés grâce au budget alloué par la municipalité

La collaboration étroite avec l'Ecole a permis l'organisation d'expositions sur les capitales européennes, les sites remarquables de la Région Midi Pyrénées-Languedoc Roussillon, et par leurs dessins, à compléter celle sur la Gourmandise qui s'est terminée par un « pot » entre adhérents et sympathisants, chacun ayant apporté sa contribution culinaire pour en faire un moment très convivial.

L'année scolaire s'est close avec un goûter préparé par les bénévoles de la médiathèque. Auparavant les enfants de l'école avaient été conviés à participer par petits groupes à l'élaboration de mini-contes à partir d'images gravées sur des faces de dés qui évoquent un personnage imaginaire (fée, fantôme...), un lieu (maison, forêt...) une expression (tristesse, joie...) un animal et bien d'autres symboles qui ont bien chatouillé l'imaginaire de tous : écoliers et animatrices. Une invitation leur a été lancée pour illustrer leurs histoires et leurs dessins seront exposés à la médiathèque après la prochaine rentrée de septembre.

La médiathèque a accueilli aussi au printemps 2015, le plasticien sculpteur de Muret le Château, Philippe Roussel, plus connu sous le nom de « Metalfou ». Il crée des pièces tout en s'inspirant

du *Récup-Art* et a bien voulu exposer quelques unes de ses compositions.

L'année 2016 a débuté avec l'exposition d'œuvres confiées par notre artiste local, Jackie Jeandot, qui a su si bien nous faire partager des instants « photos » insolites sur la construction du Musée Soulages et des vues à travers des fenêtres de différents villages des alentours. Le vernissage a réuni près de 50 personnes, et de mi-janvier à mi-avril, de nombreux visiteurs ont poussé la porte de la Médiathèque.

Durant les mois d'été, c'est une exposition qui s'intitulera « Des plantes de chez nous ». Les bénévoles de la Médiathèque souhaitent ainsi mettre une nouvelle fois l'accent sur la notoriété qu'a pris Villecomtal en ce domaine grâce notamment aux stages organisés par Claudine LUU. Cette exposition sera étayée par les sites existants, le jardin des senteurs et la promenade VINH LUU. Elle pourra faire l'objet, courant juillet, d'une balade à proximité de Villecomtal pour découvrir les plantes qui font la spécificité de notre région. Vous y serez, bien entendu, tous conviés. La date sera confirmée par voie de presse.

En rappel, l'accès à la médiathèque est gratuit. Durant juillet et août, elle sera **ouverte le mercredi de 10h à 12h et le samedi de 10h à 12h**. Elle retrouvera ensuite ses permanences habituelles, à savoir **le mardi de 14 à 16h et le samedi de 10h à 12h**.

La commune passe au zéro pesticide.

La loi l'impose désormais, les collectivités ne pourront plus utiliser de produits chimiques pour désherber les espaces publics, autres que ceux autorisés en agriculture biologique. Les objectifs sont à la fois de ne plus exposer directement la population et les agents techniques à ces produits, mais également de lutter contre les pollutions liées à ces usages. Sur notre commune, les herbicides étaient utilisés principalement pour entretenir les allées du cimetière, et certaines zones de voiries. Ce changement de pratique sera bénéfique pour l'amélioration de notre cadre de vie, mais ne doit pas impliquer de surcoût notable pour la commune. C'est pourquoi, nous avons décidé de solliciter le Syndicat mixte Lot Dourdou, qui mène actuellement une opération mutualisée pour faire réaliser un plan de désherbage des espaces publics sur une vingtaine de collectivités en Aveyron et en



Miroir de Vénus en bord de route

Lozère.

Le but du plan de désherbage est de définir le niveau d'entretien exigé selon les lieux (pour des raisons d'esthétique, de visibilité...) et de proposer des méthodes appropriées ou des aménagements permettant de supprimer ou limiter le désherbage. Ce diagnostic, financé à 70% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne, permet en outre d'être éligible aux aides financières pour l'achat de matériels spécifiques au désherbage alternatif ainsi que pour les réaménagements préventifs...

Quoi qu'il en soit, si l'on ne veut plus utiliser de pesticides, l'aspect de notre cimetière en particulier risque de changer. Désormais, notre conception de la « propreté » doit nécessairement changer : nous ne devons plus considérer les herbes folles comme « mauvaises » ou « sales ».

Budget communal 2016

Le Budget primitif (prévisionnel) voté pour l'exercice 2016 s'équilibre à un total de 995 950€ se décomposant ainsi :

Section fonctionnement	455 447€
Section investissement	540 503€.

Dans le fonctionnement, on trouve :

- les **dépenses** permettant la gestion courante d'une commune, notamment : charges de personnel (salaires et cotisations sociales), fournitures (bureaux, électricité, carburants...), assurances, impôts et taxes dues par la commune, subventions versées notamment aux associations, intérêts des emprunts...

En compensation, les principales **recettes** proviennent des :

- * taxes foncières, d'habitations et additionnelles de droit de mutation pour un total de 168 235€
- * dotations de l'Etat qui s'élèveront pour 2016 à 153 807€
- * revenus immobiliers 59 000€.

Le budget fonctionnement s'équilibre avec le report positif de l'année précédente qui en l'occurrence s'élève à 51 486€

Les **dépenses d'investissements** intègrent, outre le remboursement du capital, des emprunts, les dépenses concernant les travaux d'entretien des voiries et bâtiments publics, le solde des opérations précédemment initiées et notamment la rénovation du toit de la salle des associations ainsi que la mise

aux normes des sanitaires, le tout pour un montant global 85 858 €, travaux intégralement réalisés à ce jour. En effet, ils se sont terminés courant janvier 2016.

Le principal investissement pour 2016 comprend notamment un programme de travaux de 140 000€ destinés à la réfection des allées et murs de soutènement du cimetière.

Les **recettes d'investissements** sont constituées de subventions de la Région ou du Département, des emprunts, et des virements provenant de la section fonctionnement que l'on peut désigner comme la capacité d'autofinancement de la commune.

Au 31/12/2015, l'endettement bancaire s'élevait à 623 655€ en principal. Sur 2016, il s'amortira de 54 498€; les intérêts s'élèveront à 22 678€.

Point sur le lotissement La Blanzague : tous les lots de la Blanzague II (haut du lotissement) sont vendus ou réservés. Deux lots restent disponibles à la vente sur la Blanzague I.

Ce que l'on peut noter pour 2016 :

Les taux d'imposition communaux restent inchangés.

Les fonds de péréquation (aides de l'état) sont en forte diminution : 137 160€ en 2016 contre 151 864€ en 2015.

Tout ceci nous impose une gestion rigoureuse avec maîtrise de la fiscalité locale et préservation de la capacité d'autofinancement.

Véronique Lafont, céramiste à Villecomtal

Véronique Lafont et son mari Bernard se sont définitivement installés à Villecomtal depuis janvier 2016. Originaires de Roussillon, ils y tenaient auparavant un atelier de fabrication de terres cuites émaillées (carrelage « fait main ») et de produits à base de lave émaillée (plans de travail, éviers, crédences...) depuis une quinzaine d'années. L'aspect familial de leur entreprise, leur excellent savoir-faire, et leur goût pour les vieilles maisons à rénover dans le respect des techniques et traditions anciennes leur ont donné beaucoup de satisfaction dans la réalisation de nombreux chantiers où ils ont pu laisser libre-cours à leur créativité.



Découpage de pièces

Après des années d'investissement personnel et de travail physiquement difficile, ils prennent la décision de cesser cette activité et de construire ailleurs de nouveaux projets. Parallèlement à leur entreprise, Véronique s'était lancée depuis peu dans la fabrication d'objets décoratifs pour la maison à base de terre ou de plâtre (boutons, poignées de porte, plaques, poupées anciennes etc...) et vendus par le biais du réseau social canalblog. Très rapidement, le succès s'installe et elle crée sa boutique sur Internet. Cette activité lui permet de travailler depuis n'importe quel endroit à condition d'avoir un accès Internet facile et un bureau de poste à proximité pour la commercialisation et l'envoi de ses réalisations.

C'est au cours d'un déplacement professionnel que Véronique et Bernard découvrent Villecomtal. Partis de Roussillon pour chercher de la pierre de lave volcanique à Volvic, ils cherchent à faire une halte, de préférence dans un hébergement insolite. C'est ainsi qu'ils s'arrêtent au glamping *Terre Rouge* à Villecomtal, en juin 2014, un jour de vide-grenier, pour y passer quelques jours. Ils ont alors un véritable coup de cœur pour notre village, pour son charme, ses couleurs, son âme et sa simplicité, et décident de venir

y vivre. De retour à Roussillon, la vente rapide de leur maison précipite leur arrivée à Villecomtal. Ils s'installent provisoirement en location dans un logement communal de l'ancien presbytère, et Véronique installe un peu dans la hâte son atelier (également en location) dans l'ancien appartement

« Delagne » en haut de la rue Droite pour reprendre au plus vite son activité. Parallèlement à ces débuts sur les « chapeaux de roue », Véronique et Bernard envisagent d'acquérir la maison Borie ainsi que la maison Fau, sur la place Jean XXIII, pour y créer un atelier et un magasin pour l'activité artisanale de Véronique.

Quelques difficultés administratives dans l'acquisition de la maison Fau et des petits soucis de santé pour Bernard ont malheureusement ralenti leur joli projet, mais nous espérons que la situation se déblocquera le plus rapidement possible.

Si vous souhaitez découvrir les réalisations de Véronique, vous pouvez consulter son site Internet www.alittlemarket.com/boutique/mineral-21507.html, mais le mieux est encore d'oser franchir la porte de son atelier rue Droite où elle vous accueillera avec beaucoup de chaleur et de simplicité pour vous présenter son travail.

Après la reprise de l'épicerie Noyer, de l'hôtel Picou et plus récemment du café de la Poste, c'est le nouvel exemple d'un couple qui, attiré par la beauté de Villecomtal et ses commodités malgré un isolement relatif, décide de s'y implanter pour reprendre un commerce ou bâtir de nouveaux projets. Nous tenons à saluer le courage de ces initiatives essentielles pour la prospérité et les attraits de notre cœur village et le meilleur des accueils doit toujours leur être réservé de notre part. Ainsi, nous souhaitons beaucoup de succès et de réussite à Véronique et Bernard Lafont dans leurs projets sur Villecomtal.

Station de traitement des eaux usées

L'assainissement a pour objectif de protéger la santé et la salubrité publique ainsi que l'environnement contre les risques liés aux rejets des eaux usées domestiques. En fonction de la concentration de l'habitat et des constructions, l'assainissement peut être collectif ou non collectif. Les communes ont, tant que la compétence n'est pas prise par l'intercommunalité, la responsabilité sur leur territoire de l'assainissement collectif.

La réglementation nationale sur l'assainissement a été précisée et complétée pour répondre à l'évolution des enjeux sanitaires et environnementaux. Elle est aujourd'hui fortement encadrée au niveau européen.

Les installations d'assainissement sont soumises à la police de l'eau en application du code de l'environnement en ce qui concerne les rejets d'origine domestique. Les rejets industriels et agricoles sont réglementés dans le cadre de la police des installations classées.

Pour répondre à ces prescriptions, la commune de Villecomtal s'est dotée depuis 2008 d'un système d'assainissement collectif : réseau de collecte + station d'épuration. Cette dernière, située en aval du bourg entre les Landes et les Azagats (commune de Mouret) est de type « BIODISQUES » et équipée d'une finition des matières traitées par un filtre planté de roseaux.

Comment fonctionne un biodisque ? et à quoi servent les roseaux ?

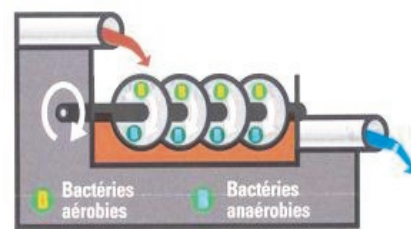
Les biodisques :

Cette technique de traitement des eaux usées est utilisée pour les petites unités, ce qui est le cas de la station de Villecomtal qui a été dimensionnée pour traiter 670 équivalent habitants. Un équivalent habitant (EH) étant l'unité de mesure se basant sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

Le principe est basé sur la rotation lente de disques situés sur un axe, à courtes distances les uns des autres et partiellement submergés.

Cette rotation apporte de l'oxygène aux bactéries qui se chargent de nettoyer l'eau. Après épuration, les bio-disques rejettent de l'eau clarifiée et de la boue.

Les disques servent, en fait, de support aux bactéries qui travaillent lorsque le disque est plongé dans l'eau selon le schéma ci contre :



Pour être tout à fait complet, la station de traitement des eaux usées de Villecomtal est composée de l'ensemble des éléments suivants :

- * Pré-traitements (tamis rotatif de 1mm de maille et un dégrilleur manuel. Un compacteur ensacheur pour récupérer les refus de tamisage ;
- * Disques biologiques ;
- * Clarificateur pour séparer les boues de l'effluent traité ;
- * Lits plantés de macrophytes (roseaux). Ces lits permettent de filtrer, épaissir et stocker durablement les boues extraites du clarificateur ;
- * Canal débitmétrique - regard de collecte pour permettre de quantifier et de qualifier les eaux épurées rejetées dans le milieu naturel.

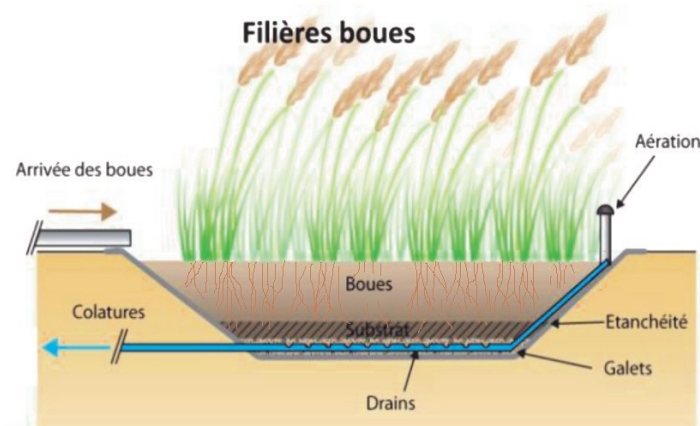
A quoi servent les roseaux ?

Le rôle principal des roseaux est d'assurer une action mécanique. En effet, grâce à l'action du vent, ils cassent la croûte qui se forme à leurs pieds, ce qui permet de limiter les phénomènes de colmatage, de garantir la perméabilité du filtre et de favoriser l'oxygénation.

Ces plantes (*Phragmites communis* ou *Phragmites australis*) ont effectivement la particularité de former un tissu racinaire et un réseau de galeries qui drainent, apportent de l'oxygène et servent de support aux bactéries aérobies. Ces bactéries, ainsi que la macrofaune du sol (lombrics...), ont un rôle de dégradation et de minéralisation de la matière organique, qui devient dès lors assimilable par les plantes.

Enfin, les roseaux offrent également une protection contre les faibles températures et protègent les bactéries contre l'action des rayons ultraviolets du soleil, qui sinon les tueraient.

C'est donc une fausse idée de croire que ce sont les roseaux qui épurent !



Ouverture de la salle des jeunes

Lors de la première rencontre entre la commission jeunesse et les jeunes de Villecomtal en date du 11 décembre 2015, l'une des demandes majeures tirées des discussions était la création d'une salle des jeunes. La mairie a souhaité répondre favorablement à cette demande et le Château des Enfants (jusqu'alors utilisé pour les cours de musique dispensés par Milja Kaunisto dans le cadre du Foyer Rural) a été désigné comme le meilleur lieu pour remplir cette fonction.

Quelques mois ont été nécessaires à la préparation de cette salle (menus travaux de rénovation, déménagement du piano...), et pour l'élaboration par la commission jeunesse, d'un règlement intérieur nécessaire à son bon fonctionnement. La commission jeunesse a invité les jeunes âgés de 9 à 17 ans et leurs familles le vendredi 1^{er} avril 2016 pour un apéritif dînatoire dans la salle des jeunes, l'occasion de discuter de la gestion de cette salle et de son règlement intérieur. Une vingtaine de jeunes sont venus participer à ce rendez-vous, certains (assez peu), accompagnés d'un de leurs parents. La salle des jeunes est ouverte depuis les vacances de Pâques 2016 avec des jours et horaires d'ouverture précis. La salle est accessible en « gestion libre » pour les jeunes âgés de 13 à 17 ans le mercredi de 14h à 18h30, le vendredi de 18h30 à 20h30 et le samedi de 14h à 21h en dehors des vacances scolaires, et les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 20h et le samedi de 14h à 21h pendant les périodes de vacances scolaires. Pour les jeunes âgés de 9 à 12 ans, l'accès de la salle est possible sur demande auprès de la mairie mais la présence d'un adulte (parent volontaire ou membre de la commission jeunesse) est obligatoire car nous avons jugé que cette tranche d'âge ne pouvait pas être laissée sans encadrement.

L'accès à la salle nécessite une inscription préalable à la mairie pour remplir et signer le règlement intérieur par les jeunes et leurs familles. Les documents nécessaires à l'inscription sont disponibles à la mairie ainsi qu'à la salle des jeunes. Une adhésion à l'association Foyer Rural est également nécessaire avec une cotisation annuelle de 10 €. Le Foyer Rural a eu la gentillesse d'accepter de nous accompagner dans ce projet. L'adhésion à une association nous est apparue essentielle pour que les jeunes comprennent bien que la salle des jeunes est un lieu d'accueil collectif soumis à certaines règles.

L'adhésion à Foyer Rural permettra également aux jeunes de disposer d'une ligne budgétaire s'ils souhaitent organiser quelques petites actions leur permettant de collecter des fonds pour l'achat de matériel (jeux, baby-foot, par exemple). Un cahier de présence devra être complété à chaque utilisation pour nous aider à l'usage de cette salle et à la définition des horaires. Pour la tranche d'âge la plus âgée (13-17 ans), des soirées exceptionnelles peuvent être mises en place par la demande préalable des adhérents par écrit avec la signature d'un adulte référent et la liste prévisionnelle des présents à déposer en mairie.

Le Foyer Rural décline toute responsabilité en cas de mauvais usage de la salle, M. Jean-François Pradalier (représentant de la mairie) et Mme Virginie Maltese (représentante de la commission jeunesse) ont été désignés responsables de la salle des jeunes.

La salle des jeunes a été utilisée de façon assez fréquente durant la deuxième semaine des vacances de Pâques mais très peu depuis. D'autre part, nous déplorons le peu d'inscriptions (seuls trois jeunes se sont inscrits à ce jour). Nous rappelons que l'inscription est un prérequis indispensable pour le bon fonctionnement de cette salle, dans le respect de l'ensemble des utilisateurs et de ceux qui assurent la gestion. Un premier bilan sera réalisé en fin d'année. Si les jeunes souhaitent le maintien de cette salle, il faudra plus d'inscrits et ne pas oublier de remplir le cahier de présence car ce sont nos seuls moyens de savoir si la salle est utilisée fréquemment.

Nous envisageons également d'utiliser cette salle pour des animations ponctuelles. Nous pourrions à titre d'exemple préparer quelques ateliers durant les vacances de la Toussaint 2016 pour fabriquer des décorations de Noël pour le village. L'idée est d'essayer de mener des projets collectifs en faisant interagir les jeunes avec des adultes volontaires pour les encadrer (parents, membres de la commission jeunesse, artisans...). Nous vous rappelons la liste des membres de la commission jeunesse : Nadège Boscus, Véronique Burg, Céline Chauvier, Yannick Costes, Guillaume Jouin, Milja Kaunisto, Virginie Maltese, Petteri Parviainen, Patrice Philoreau et Valérie Rabréaud. Alors, si vous avez des idées ou des remarques à soumettre, n'hésitez surtout pas à vous manifester auprès de l'un de nous !